

Comuniqué CNAS du 06 juillet 2017

Places en crèches en région parisienne

En réponse au courrier intersyndical du 14 avril 2017 demandant la réservation de 45 places de berceaux en région parisienne, le Secrétaire Général a annoncé qu'il validait la demande mais à hauteur de **25 nouvelles réservations de places en crèches en vue des ouvertures de Paris La Santé et du site des Batignolles.**

Cependant, il nous a été annoncé que ces réservations sont effectuées à budget constant donc en ponctionnant sur le budget dédié à d'autres prestations.

Tickets CESU

Suite au bilan présenté par le nouveau prestataire, **FO a demandé à l'administration de communiquer sur la différence entre la périodicité de commande** calée sur la date de démarrage du marché (de septembre à septembre) **et la notion de millésime du ticket CESU** (année civile). Cette communication sera utile lors de l'extension du marché à toutes les PFI car de nombreux tickets ne sont pas utilisés dans les délais et sont donc perdus. Par exemple, au mois de novembre 2017 le prestataire enverra aux agents des chèques CESU de l'année 2017, qui devront impérativement être consommés avant le 31 janvier 2018 ou être retournés par l'agent en début d'année 2018 au prestataire pour échange contre des tickets 2018. Par contre, à partir du mois de décembre le prestataire distribue des CESU de l'année 2018.

Pour les **agents dont les mairies ne prennent pas les CESU périscolaires** car elles ne sont pas référencées, le prestataire demande que les agents concernés écrivent au maire de leur commune pour leur demander de se référencer. La procédure est assez simple. Une fois le contact pris avec la mairie, le centre de remboursement des CESU s'occupe du référencement.

Nous invitons donc les agents qui sont dans ce cas à nous tenir informés de leurs démarches.

Fondation d'Aguesseau

Force Ouvrière a demandé à l'administration d'acter au PV le **retard pris par le Ministère de la Justice pour verser la subvention à la Fondation d'Aguesseau**. Ce retard s'est accentué en 2017 et la Fondation d'Aguesseau finance actuellement sur ses fonds propres plus de 6 mois d'activités.

Les commissions d'aides financières dépendent de la Fondation et le nombre et le montant des demandes sont à la hausse : il devient urgent de transmettre sa subvention à la Fondation.

Le Secrétaire Général nous a informés que la convention avec la Fondation d'Aguesseau était en cours de modification et que la subvention serait versée après.

Pour Force Ouvrière, il n'est pas admissible que la subvention arrive seulement en Juillet. Heureusement que la Fondation a une bonne gestion !

L'Union Justice FO a demandé à l'administration de contrôler le besoin en subvention de la Fondation, notamment pour les aides et secours, afin d'éviter de devoir faire des rallonges budgétaires en en urgence en toute fin d'année.

Force Ouvrière a alerté l'administration et la Fondation d'Aguesseau sur l'impossibilité de transmettre dans les délais un dossier de demande de bourses d'études pour certaines formations comme les études pour les métiers paramédicaux. Pour notre organisation, il conviendrait de repousser d'une quinzaine de jour la date butoir de remise des dossiers afin que les bourses puissent être accessibles pour toutes les filières d'étude.

La Fondation d'Aguesseau va se rapprocher de l'ANCV pour proposer des solutions à destination des seniors et des publics fragilisés (handicap,..). Cela nécessitera la mise en place d'un réseau de porteurs de projets locaux et de modalités de cofinancement.

Restauration en régions PACA et Corse

Concernant les conventions de restauration existant sur le périmètre de la ville de Nice, **Force Ouvrière a fait remarquer que la Maison d'Arrêt de Nice ne bénéficie pas de solutions de restauration acceptables** car les plus proches nécessitent un trajet en voiture de 15 min.

Or, dans la ville de Nice la circulation et le stationnement sont très compliqués.

Pour l'Union Justice FO, seule une solution de restauration accessible en moins de 15 minutes à pieds depuis l'établissement pourra être acceptable. A défaut, nous demandons la fourniture de tickets restaurants pour les agents de la Maison d'Arrêt.

Un syndicat s'étant prononcé en faveur de la mise en place de titres restaurant à destination de tous les agents du territoire, Force Ouvrière a tenu à rappeler sa position à ce sujet. **L'Union Justice FO souhaite que soient privilégiées, pour l'ensemble du territoire, des solutions de restauration administratives traditionnelles si les conditions sont acceptables (tarifs, distance, ...).** **Pour les sites ne disposant pas de telles solutions de restauration, FO demande la mise en place de tickets restaurant ou de tickets repas à destination des agents.**

Concernant la **restauration en Corse**, Force Ouvrière, par l'intermédiaire de son expert, a rappelé l'ensemble des problématiques. Sur Ajaccio et Bastia, des solutions existaient ou existent, mais elles ne sont pas valables pour les agents du ministère de la justice car trop éloignées des sites, avec parfois d'autres contraintes (parking, nécessité de prévenir le jour même avant 9h,...). Les conventions avec les restaurateurs sont trop complexes pour eux, notamment car le DRHAS impose un « plateau repas » type trop élaboré. Le RIA qui ouvrira à Ajaccio est trop éloigné des sites du Ministère de la Justice.

Quant au mess du **CD de Casabianda**, l'administration pénitentiaire l'a fermé pour mettre fin à l'application dérogatoire qui était faite des textes sur l'emploi de la population pénale.

Ce mess a toujours été un lieu de convivialité apprécié des agents. **Force Ouvrière demande sa réouverture** car désormais moins de 50% des agents de l'établissement sont logés sur le site malgré la présence de logements vacants.

Pour les sites d'Ajaccio et Bastia, **Force Ouvrière a demandé la mise en place de titres restaurants classiques ou, à défaut, de tickets repas ou coupons repas**. Ces solutions sont déjà appliquées dans d'autres ministères, dont le ministère de l'intérieur. De plus, FO a informé le Secrétariat Général que l'ENAP avait fourni dans l'urgence aux élèves des tickets repas pour qu'ils puissent se restaurer à la cafétéria la plus proche le week-end car le CROUS était fermé.

Les services RH du Secrétariat Général se sont montrés opposés à la mise en place du Ticket Restaurant car il ne permet pas la modulation du reste à charge de l'agent (montant du repas réellement payé par l'agent).

Force Ouvrière s'est insurgé contre cette inégalité de traitement entre les agents au sein de la fonction publique, ainsi qu'entre la Corse et le continent. En effet, de nombreux ministères se sont orientés vers les titres restaurant ou les tickets repas, alors que le Ministère de Justice s'y oppose toujours.

Concernant les ouvertures de nouveaux établissements, Force Ouvrière a rappelé à l'administration que les solutions de restauration devaient être prévues et actées dès la programmation de l'opération, lorsque les budgets prévisionnels sont validés.

Force Ouvrière s'est étonnée que l'administration n'amène aucun élément concernant la restauration au CP de Marseille malgré les échanges au sein de la commission restauration et le courrier adressé au Secrétaire Général.

Le coût des repas du mess de **Baumettes 2** est trop élevé pour les agents. **Force Ouvrière demande la révision du barème de subvention des repas** afin de réduire les coûts des repas pour tous les agents de catégorie C et B, notamment le coût du repas allégé (1 plat+1 périphérique). Ne pouvant apporter aucune réponse à notre organisation, l'administration a une nouvelle fois souhaité renvoyer l'étude de ce dossier lors de la prochaine commission de restauration.

Jusqu'à quand l'administration souhaitera-t-elle repousser la résolution de ce dossier ?

Force Ouvrière a renouvelé sa demande concernant le devenir du reliquat restant sur le compte de l'association de l'ancien mess des Baumettes. Une nouvelle fois, l'administration n'a pas été en mesure d'apporter les réponses à notre organisation.

Restauration SAR Versailles

L'Union Justice FO a rappelé à l'administration qu'à ce jour il n'y a toujours aucune solution de restauration pour les agents du SAR de Versailles. Lors du déménagement des locaux du SAR, la problématique de la restauration des agents n'a pas été étudiée et les sites conventionnés sur le secteur de Versailles sont trop éloignés de ce service. **Force Ouvrière demande à nouveau à l'administration d'établir une convention afin que ces agents puissent avoir accès à une prestation de restauration.**

Restauration dans les mess relevant des marchés MGD 2015

Force Ouvrière a souhaité aborder la question de la mise en place des conventions avec les prestataires gérant les mess des établissements des marchés MGD 2015.

Notre organisation a tout d'abord demandé où en étaient les tractations entre la DAP et Eurest afin que les agents des établissements concernés bénéficient enfin de la subvention ministérielle sur le repas allégé.

FO a aussi demandé l'élargissement de l'application de la subvention ministérielle à ces repas jusqu'à un indice majoré autour de 630 afin que tous les agents de catégorie C et B puissent bénéficier d'un tarif subventionné par l'administration.

Sur ces deux points, l'administration n'a toujours pas été en mesure de nous apporter de réponse.

Restauration dans les mess relevant des marchés MGD 2017

Pour les mess des établissements concernés, **Force Ouvrière a réclamé la mise en place d'une subvention ministérielle, au même titre que cela a été fait pour les établissements relevant des marchés MGD 2015.**

L'absence de subvention du menu allégé dans les mess de ces établissements conduira à une inégalité de traitement entre les agents de la DAP : **Force Ouvrière ne peut pas l'accepter !**

Prêt à taux zéro (PTZ)

Le Secrétaire Général nous a annoncé qu'il attendait à nouveau une décision, suite au changement de Garde des Sceaux, sur la poursuite du dossier en PTZ ou en Prêt à taux bonifié.

Force Ouvrière a rappelé que la mise en place était prévue pour septembre 2017 et que l'administration donne l'impression de vouloir traîner sur ce dossier. Septembre 2017 arrive et nous sommes maintenus dans l'expectative. **Notre organisation a dénoncé à nouveau les critères d'attribution ainsi que les niveaux de revenus issus de l'étude du cabinet Ernst & Young.**

Les tarifs des réservations de logement ne cessent d'augmenter et représentent des engagements longs (jusqu'à 20 ans). **Pour l'Union Justice FO, le PTZ permettrait à davantage d'agents d'accéder à des prestations ministérielles en faveur du logement.** Il conduirait à une politique du logement plus ambitieuse.

Force Ouvrière a demandé quel serait le devenir de l'enveloppe de 400 000€ qui avait été réservée pour cette prestation. Les services RH du Secrétariat Général ont annoncé que cette somme était déjà reventilée sur d'autres prestations (logement, petite enfance, ...).

Force Ouvrière a rappelé que l'an dernier lors du CNAS de Juin, l'administration avait été présenté un projet de budget rectificatif. Notre organisation s'est insurgée contre cette absence d'information des représentants syndicaux sur le devenir de l'enveloppe. Les modifications apportées au budget doivent être validées en CNAS.

Action Sociale en Outre Mer

FO a renouvelé sa demande de mise en place d'un groupe de travail spécifique aux départements et collectivités d'Outre Mer. En effet, de nombreuses prestations ne sont pas applicables dans ces départements et collectivités en raison du dépassement des critères d'éligibilité (indemnité de vie chère), de l'absence d'avis d'imposition, ...

Nous avons eu gain de cause : l'administration va programmer une réunion dans la deuxième quinzaine d'octobre 2017.

Les représentants CNAS de l'Union Justice FO restent à votre disposition pour porter vos revendications. N'hésitez pas à les solliciter !

Fait à Paris, le 13 juillet 2017

Pour l'Union Justice FORCE OUVRIÈRE
Les représentants du l'Union Justice FO au CNAS



Siège Social : 46, rue des Petites Ecuries, 75 000 PARIS – Tél : 01 42 46 40 19 – Fax : 01 42 46 19 37

Boite Postale : 20236 – 75528 Paris cedex – Tél : 01.58.30.32.22 – Fax : 01.58.30.97.19

Courriel : secretariat@fopenitentiaire.fr